



**L'ANSE-SAINT-JEAN**

-1838-

**AVIS PUBLIC**  
**MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT # 24-430**

Par la présente, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, donne avis de ce qui suit :

Le Conseil municipal de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté, lors de sa séance du le 2 décembre 2024, le règlement numéro 24-430, intitulé *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et abrogeant le règlement 08-260*.

Ce règlement entre en vigueur dès sa publication et peut-être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 3, rue du Couvent. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à L'Anse-Saint-Jean, le 5 décembre 2024.

  
Annick Boudreault  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de Publication (article 335)**

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 8 h et 16 le 5 décembre 2024, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 431 du Code municipal

  
Annick Boudreault  
Directrice générale / greffière-trésorière